Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, je soussignée, Linda Normandeau, présidente d'élection, annonce aux électrices et aux électeurs de la municipalité que :

1. **Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**
   Poste de mairesse ou maire
   Poste de conseillère ou conseiller 1
   Poste de conseillère ou conseiller 2
   Poste de conseillère ou conseiller 3
   Poste de conseillère ou conseiller 4
   Poste de conseillère ou conseiller 5
   Poste de conseillère ou conseiller 6

2. **Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :**

   Du 22 septembre au 25 septembre 2025 - De 9 h à 12h30 et de 13h à 16 h

   Du 29 septembre au 2 octobre 2025 - De 9 h à 12h30 et de 13h à 16 h

   Le vendredi, 3 octobre – De 9 heures à 16h30 sans interruption

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote, situé au 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, aux dates et aux heures suivantes :

   Jour de vote par anticipation : **dimanche, le 26 octobre, de 12 h à 20 h**

   Jour du scrutin : **dimanche, le 2 novembre de 10 h à 20 h**

4. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 23 octobre 2025 à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Laetitia Feller

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection selon les coordonnées indiquées ci-dessous :

   Madame Linda Normandeau, 165 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
   Courriel : dg@saintbarnabesud.ca Téléphone : (450) 792-3030 poste 1

Donné à Saint-Barnabé-Sud, le 15 septembre 2025

Linda Normandeau,
Présidente d'élections

SM-1 (25-01)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.